

LES COOP'HLM EN QUELQUES MOTS

Développer un logement abordable et de qualité au service du plus grand nombre est la mission sociale des coopératives d'hlm, qui appartiennent à la fois au mouvement HLM et au mouvement coopératif.

UNE GOUVERNANCE COOPÉRATIVE

- Principe de la double qualité : toute personne bénéficiant des services de la coopérative est aussi coopérateur ou coopératrice
- Les coopérateurs participent aux assemblées générales, peuvent candidater au conseil d'administration et peuvent s'informer des activités de leur coop
- Les résultats de l'activité de la coop ne sont pas reversés aux coopérateurs mais réinvestis dans les futurs projets de logement

LES MÉTIERS DU LOGEMENT SOCIAL

- **L'accession à la propriété** : elles développent une offre de logements neufs en accession sociale à la propriété pour répondre aux besoins de logement et apportent un accompagnement à leurs clients tout au long de leur parcours.
- **Le locatif social** : elles réalisent et gèrent des logements locatifs sociaux.
- **La gestion de syndic** : elles conseillent et guident en toute transparence les copropriétaires et les conseils syndicaux
- Les coopératives Hlm peuvent exercer d'autres métiers, toujours dans une démarche d'accompagnement des ménages modestes, de collaboration et d'intérêt général.



QUELQUES REPÈRES HISTORIQUES

Révolution industrielle

Les premières formes de Coop'Hlm sont apparues dès la révolution industrielle dans un contexte d'exode rural pour proposer des logements décents abordables.

Années 80

Beaucoup d'entre elles disparaissent à la fin du siècle à la suite de dispositions législatives très restrictives qui seront levée à la fin des années 80, rendant aux coopératives d'Hlm la mission de généraliste de l'habitat social.

XX^e siècle

Elles connaissent une apogée au XX^e siècle avec le mouvement des Castors qui réalisent de l'auto-construction de manière collective.